



NE LAISSONS PAS FAIRE !

Vous le savez, la Fédération Autonome de l'Éducation Nationale et ses syndicats membres **portent un jugement globalement négatif sur le projet de loi d'orientation pour la refondation de l'école.**

Pour la FAEN, **l'École de la République doit être l'école de tous les élèves**, de ceux qui ont des difficultés comme de ceux qui n'en ont pas. Or, le projet de loi PEILLON qui abaisserait le niveau des exigences entraînerait le départ d'un grand nombre d'élèves vers l'enseignement privé.

De plus, ce projet de loi ne prévoit ni **d'amélioration des conditions de travail** des professeurs, bien au contraire, ni **la nécessaire revalorisation des métiers de l'éducation** alors que la crise du recrutement perdure.

Pire encore, **Vincent PEILLON reprend à son compte les propos de Luc CHATEL** affirmant contre toute évidence que les professeurs ont été revalorisés !

C'est inacceptable et nos collègues doivent, comme nous, le dire avec force !

Si certaines fédérations qui s'inscrivent dans le syndicalisme d'accompagnement soutiennent le projet de loi, la FAEN, quant à elle, prend ses responsabilités et continue le combat en appelant, avec quatre autres fédérations, à une **grève nationale le 12 février 2013 et à des manifestations** organisées au plan régional.

Vous trouverez ci-joint deux documents que nous vous demandons de diffuser largement à vos collègues.

Si les personnels n'expriment pas avec force leur désaccord avant le vote de la loi, il sera très difficile ensuite d'empêcher son application.

Projet de loi sur l'enseignement supérieur et la recherche

En l'état actuel, le projet de loi recèle une potentialité de risques pour les personnels qu'ils soient enseignants, administratifs ou techniques.

Dans la FAEN, plusieurs syndicats sont concernés puisque les dispositions du projet de loi auraient des **conséquences sur les conditions de travail** de leurs mandants : le SNAPAI (personnels administratifs et d'intendance) et le SAGES (professeurs agrégés affectés dans l'enseignement supérieur-PRAG). Les syndicats d'enseignants des premier et second degrés sont également concernés puisque les **écoles supérieures du professorat et de l'éducation** signeront des conventions avec les universités.

De grandes manœuvres et **des restructurations semblent projetées** et seraient inéluctables, notamment pour les structures de petite taille, si ce projet devait demeurer en l'état.

Au niveau des personnels, les conséquences pourraient être multiples et variées : **réduction d'effectifs, redéploiement des formations et des moyens** y étant attachés d'où des mutations, perte de l'autonomie de certaines structures, remises en cause éventuelles de perspectives de carrière, éloignement accru des personnels des instances décisionnelles....

Nous reviendrons très prochainement sur ce dossier.

Dates de la paie

Nous publions chaque année un calendrier indiquant mois par mois les dates exactes de **versement des salaires**.

Ce calendrier reste pour l'instant national.

Certaines banques créditent les comptes avec **un ou deux jours de retard** par rapport à celles indiquées par l'administration fiscale.

Mois de la paye	Date remise	Date de valeur
Janvier	25/01	29/01
Février	22/02	26/02
Mars	25/03	27/03
Avril	24/04	26/04
Mai	27/05	29/05
Juin	24/06	26/06
Juillet	25/07	29/07
Août	26/08	28/08
Septembre	24/09	26/09
Octobre	25/10	29/10
Novembre	25/11	27/11
Décembre	18/12	20/12



Fédération Autonome de l'Éducation Nationale

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Objet : journée d'action et grève du 12 février 2013



La Fédération Autonome de l'Éducation Nationale et ses syndicats membres portent un **jugement globalement négatif** sur le projet de loi d'orientation pour la « refondation » de l'école de la République.

Parmi les mesures négatives citons :

- l'**uniformisation renforcée du collège unique** (suppression des 3e DP6) ;
- la **réduction du temps consacré aux apprentissages** fondamentaux (lecture, écriture, modes opératoires) ;
- le **renforcement du « socle commun »** école – collège au détriment de la liaison collège – lycées ;
- l'**abaissement des exigences** dans les programmes, lors des passages de classe et des examens ;
- la **remise en cause de la liberté pédagogique** des professeurs qui sont les mieux placés pour adopter les méthodes d'enseignement au niveau de leurs élèves ;
- le **renforcement des inégalités** entre écoles, collèges et lycées et donc entre élèves, dû à l'accroissement du rôle des collectivités locales dont les ressources financières sont très inégales.



De plus, le projet de loi adopté par le Conseil des ministres du 23 janvier et actuellement en discussion dans les commissions parlementaires **aggraverait les conditions de travail des professeurs** (augmentation de l'horaire de service hebdomadaire, rythmes scolaires).

Enfin, il ne prévoit **aucune revalorisation financière de la fonction enseignante alors que la crise du recrutement perdure** et que tous les postes ouverts aux concours cette année ne seront pas pourvus malgré l'inflation du chômage qui frappe les jeunes.

La FAEN se réjouit de constater que plusieurs fédérations de syndicats partagent ses craintes.

Après le très large assentiment recueilli lors de la consultation de ses instances, la **FAEN a décidé d'appeler les personnels de l'Éducation nationale à se mobiliser contre ce projet de loi, contre le blocage des salaires et l'absence de revalorisation, contre l'aggravation des conditions de travail et le récent décret sur les rythmes scolaires.**

Paris le 1er février 2013

Marc GENIEZ
Co-Secrétaire général





Appel de l'interfédérale de l'éducation pour Une grève nationale le 12 février

Le gouvernement ne rompt pas avec les politiques précédentes, les salaires des fonctionnaires ne sont toujours pas revalorisés, les conditions de vie et de travail continuent de se détériorer pour les élèves et les personnels.

- Le projet de loi d'orientation sur l'école ne répond pas aux besoins de l'école publique. Nous ne pouvons pas nous satisfaire de voir que les fondements idéologiques mis en place par la loi Fillon de 2005, comme le socle commun, ne sont pas remis en cause par ce projet de loi sur l'école.
- Avec le pilotage des cartes de formation professionnelle, la prise en charge des services d'orientation par les régions et le transfert aux collectivités locales de missions dans le premier degré, un cap supplémentaire sera franchi dans une logique de territorialisation de l'école.
- Contrairement à ce qui est annoncé par Vincent Peillon, dans le premier degré, la réforme des rythmes scolaires va dégrader les conditions d'apprentissage des élèves et de travail des personnels. Cette raison a conduit nos fédérations à voter contre le décret sur l'aménagement du temps scolaire qui nous a été présenté. La publication, par le ministre, de ce texte rejeté par l'écrasante majorité des personnels et des collectivités territoriales est inacceptable.



Les fédérations FERC CGT, FNECFP FO, SUD ÉDUCATION, CNT, FAEN, réunies le lundi 28 janvier 2013, soutiennent les initiatives qui ont déjà été prises et qui seront prises par les personnels et leurs organisations syndicales.

Elles appellent les personnels à se réunir et à construire la mobilisation par

la grève le 12 février 2013

- ➔ Pour une amélioration des conditions de travail et de rémunération,
- ➔ Pour l'abandon du projet de loi d'orientation sur l'école,
- ➔ Pour l'abrogation du décret sur les rythmes scolaires.

Les fédérations syndicales de l'éducation se retrouveront rapidement après le 12 février pour envisager les suites à donner à cette action.